

www.democratieouverte.org



Contenu produit en bien commun par Démocratie Ouverte : licence Creative Commons [CC-by-sa-4.0] - Attribution et partage dans les mêmes conditions.





GRANDS PRINCIPES & LIGNES ROUGES

POUR METTRE EN PLACE UNE

CONVENTION CITOYENNE À L'ÉCHELLE D'UN TERRITOIRE

Ce document s'appuie sur les retours d'expérience de la Convention Citoyenne pour le Climat initiée par Démocratie Ouverte (au sein du collectif des Gilets Citoyens) et organisée au Conseil Économique Social et Environnemental en 2019-2020 ainsi que sur les expériences précédentes de conventions de citoyens, jurys citoyens, conférences de consensus et autres dispositifs de démocratie délibérative menés à différentes échelles, en France et à l'étranger, depuis les années 70.



Qu'est-ce qu'une "Convention Citoyenne"?

CONVENTION CITOYENNE:

Assemblée éphémère (mandat limité à un objet) composée au minimum de 100 citoyennes et citoyens **tirés au sort**, représentatifs de la **diversité** des habitants d'un territoire, réunis dans un **processus délibératif** indépendant et intense (délibération de plusieurs jours) sur une période limitée (plusieurs semaines à quelques mois) pour répondre à une demande ou **question précise**, en lien direct avec une **décision politique**"

Cadre Convention Citoyenne Visite du Président de la République aux 150 membres de la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC)

LES 10 GRANDS PRINCIPES D'UNE CONVENTION CITOYENNE

- 1. Une mandat clair et ambitieux
- 2. Un lien direct et explicite à la décision
- 3. L'indépendance de l'organisation et des garants
- 4. Le tirage au sort : diversité et inclusion
- 5. Une facilitation professionnelle
- 6. Une délibération en trois étapes : information & formation, investigation, production collective
- 7. L'audition d'experts aux avis contradictoires
- 8. Un portage politique et un lien avec les institutions et la société civile organisée
- 9. La transparence et la médiatisation des débats
- 10. Un droit de suite : la réponse à la réponse



Les grands principes d'une convention citoyenne

0 3 JUIL. 2019 3/93

Le Premier Ministre

Paris, lc 0 2 JUIL 2019

Monsieur le Président,

La crise des gilets jaunes, le succès du Grand Débat National, les nombreux signataires de la pétition dite de l'« affaire du siècle », la mobilisation de la jeunesse, démontrent la volonté de nombre de nos concitoyens de participer plus étroitement à l'élaboration des politiques publiques, à commencer par les politiques environnementales.

Le Président de la République a annoncé le 25 avril dernier la constitution d'une convention citoyenne afin de répondre à la double demande de plus de participation et de plus d'écologie exprimée par les Français. Elle a vocation à impliquer toute la société dans la transition écologique, à travers un échantillon représentatif de citoyens, et à mobiliser l'intelligence collective pour passer du consensus sur le diagnostic au compromis sur les solutions, et enclencher une profonde transformation de nos modes de vie. En complément du haut conseil pour le climat et du conseil de défense écologique, elle traduit un changement de méthode et de gouvernance pour accélérer la transition écologique.

La convention sera composée de 150 citoyens tirés au sort et représentatifs de la diversité de la société. Elle aura pour mandat de définir les mesures structurantes pour parvenir, dans un esprit de justice sociale, à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40% d'ici 2030 par rapport à 1990. Au terme de ses travaux, elle adressera publiquement au Gouvernement et au Président de la République un rapport faisant état de ses discussions ainsi que l'ensemble des mesures législatives et réglementaires qu'elle aura jugées nécessaires pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle pourra désigner, parmi les mesures législatives, celles dont elle jugerait opportun qu'elles soient soumises à un référendum. Le gouvernement répondra publiquement aux propositions émanant de la Convention Citoyenne et publiera un calendrier prévisionnel de mise en œuvre de ces propositions. Celle-ci pourra, le cas échéant et si elle le souhaite, exprimer un avis sur les réponses du gouvernement.

La combaita qua la Concail économique, cocial et environnemental erospice les traveus

Lettre de mission du premier ministre à la CCC : www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/wp-content/uploa ds/2019/09/lettre-de-mission.pdf

1. UN MANDAT CLAIR ET AMBITIEUX

Principe: Il est essentiel de formuler une "commande" claire adressée aux citoyens tirés au sort, par exemple dans un courrier officiel du commanditaire. Cette commande ou MANDAT doit formuler une question et/ou une demande précise, à laquelle les citoyens devront répondre. Il doit aussi stipuler le format de réponse attendue.

Il est préférable que ce **document de cadrage** ou ses annexes décrivent aussi le contexte (pourquoi cette demande ?), l'engagement politique et tous les éléments utiles aux citoyens (calendrier, grands principes...)

Ce mandat doit être public et largement **expliqué et communiqué** (lors d'une conférence de presse par exemple). L'idéal est de le faire adopter par la collectivité en amont (délibération de l'assemblée élue).

Ligne rouge: Le mandat ne doit être ni trop restreint ou anecdotique, ni trop large ou flou, au risque de perdre les citoyens ou de les décourager. Il doit être précis et facilement compréhensible.

Conseil: Testez la formulation du mandat auprès d'acteurs différents : élus, agents, experts, associations ...mais aussi simples citoyens, pour vous assurer de sa pertinence et de sa bonne compréhension. Organisez une discussion autour du mandat entre les participants en début de convention pour s'assurer de sa bonne compréhension et appropriation. Finalisez le mandat avant le tirage au sort.

Exemple : Le **mandat de la Convention Citoyenne Climat** était le suivant : "définir les mesures structurantes pour parvenir, dans une esprit de justice sociale, à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40% d'ici 2030 par rapport à 1990".



d'une convention citoyenne Paris Changer

Environnement

Climat: Emmanuel Macron envisage un référendum sur des propositions fortes de la Convention citoyenne

Samedi 11 janvier 2020 à 10:02 - Par Eric Turpin, France Bleu

Paris, France







Lors de sa rencontre vendredi soir avec les membre de la Conven citoyenne pour le climat, le Président de la République a ouvert la voie à un référendum sur des propositions fortes pour lutter contr réchauffement.



Article de presse détaillant l'engagement du Président de la République de reprendre "sans filtre" les propositions de la convention citoyenne, notamment via le Référendum.

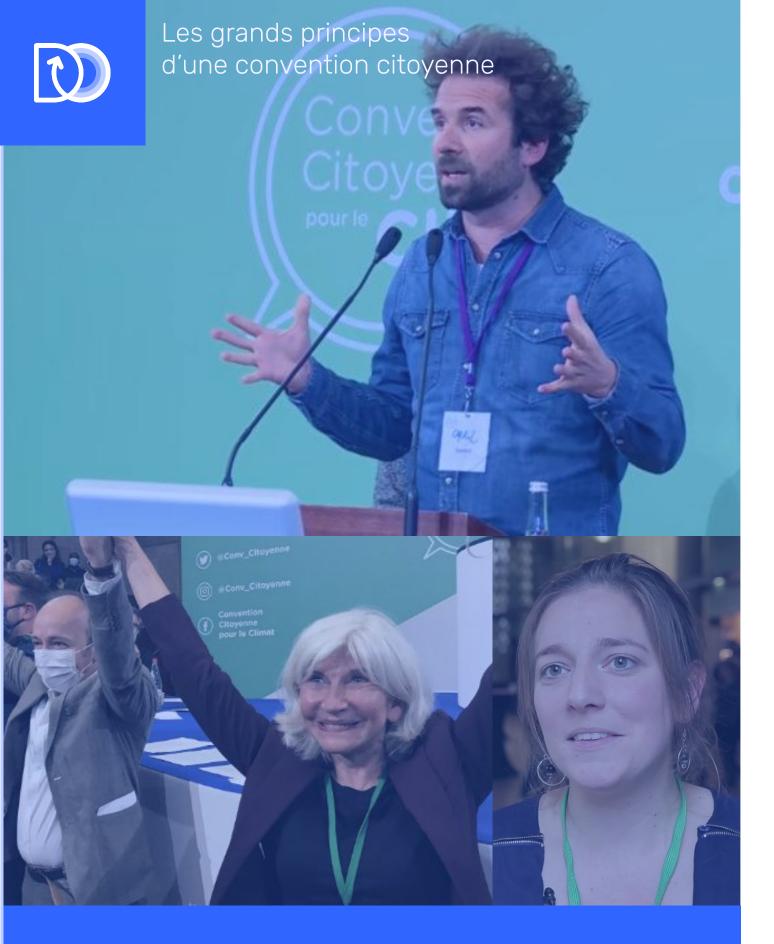
2. UN LIEN DIRECT ET EXPLICITE À LA DÉCISION

Principe: Il faut différencier les travaux d'instances de concertation classiques ou d'experts qui remettent des rapports, propositions ou avis consultatifs ...et les travaux d'une convention citoyenne qui doivent absolument être reliés directement au processus de décision.

Une convention citoyenne s'appuie sur une légitimité forte liée à la représentativité des citoyens tirés au sort et à la qualité d'un processus délibératif. Cette légitimité permet de dépasser la logique consultative pour entrer dans une logique de co-décision. Il est alors particulièrement intéressant de relier le travail délibératif des citoyens à l'expression large du grand public (via le recours au référendum en fin de processus, par exemple).

Ligne rouge : Dans le mandat, un lien direct à la décision finale doit être fait et clairement expliqué. Il peut s'agir d'un engagement politique à suivre les propositions de la convention citoyenne sans les modifier (sans filtre), ou de l'engagement de soumettre ces propositions à référendum ou votation.

Conseil: Attention, en France le "mandat impératif" est anticonstitutionnel, ainsi vous ne pouvez pas construire un dispositif participatif qui impose des décisions à une Assemblée plénière élue (Conseil municipal, Conseil communautaire...) mais rien ne vous empêche de prendre publiquement l'engagement politique de suivre les propositions faites par la convention. Finalisez une séquence de démocratie délibérative (convention citoyenne) par une séquence de démocratie directe (référendum ou votation). Le premier, "qualitatif", se combine bien avec le second, "quantitatif".



Cyril Dion, garant de la CCC - Thierry Pech et Laurence Tubiana (coprésidents) - Mathilde Imer (Démocratie Ouverte), membres du comité de gouvernance de la CCC. www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/comite-gourvernance/

3. L'INDÉPENDANCE DE L'ORGANISATION ET DES GARANTS

Principe: Dans l'objectif de garantir au maximum la confiance dans le processus et le dispositif (jusque chez les citoyens les plus sceptiques et critiques), il s'agit de confier son organisation à un groupe pluriel, indépendant du commanditaire. Ce groupe est chargé de réaliser tous les choix stratégiques et méthodologiques: animation, organisation, dépense du budget, relation avec les prestataires et les animateurs, choix et contact des experts auditionnés, etc. - Un tel comité de pilotage ou comité de gouvernance est composé de spécialistes des dispositifs délibératifs et de la démocratie participative, d'experts des thématiques mises en débat et de représentants du commanditaire (collectivité). Il peut aussi être ouvert à des citoyens participants tirés au sort.

En plus de ce comité, **un ou plusieurs garants** indépendants pourront jouer un rôle de conseil, de vigie, voir d'alerte sur le bon déroulement du processus et le respect des droits et devoirs des participants.

Ligne rouge: Le pilotage et les choix stratégiques doivent être réalisés par un organe indépendant du commanditaire (la majorité des membres doivent être extérieurs à l'institution ou la collectivité territoriale qui organise la Convention), dès la conception du dispositif. Au moins un garant indépendant doit être nommé et avoir les moyens de travailler.

Conseil: Pour nommer un garant et/ou pour avoir des experts de la démocratie au sein du comité de pilotage, nous conseillons vivement de saisir la Commission Nationale du Débat Public (autorité administrative indépendante dont c'est le rôle et la fonction en France).

Les grands principes d'une convention citoyenne

Les 150 Citoyens de la Convention Citoyenne Climat ont été tirés au sort et sont à l'image de la société française.

4. LE TIRAGE AU SORT : DIVERSITÉ ET INCLUSION

Principe: Une Convention Citoyenne est composée à 100% de citoyens, tirés au sort parmi tous les habitants du territoire. Le tirage au sort peut s'effectuer sur différentes listes (téléphone, eau, liste électorale, fichiers d'instituts de sondage...) et doit être pondéré (quotas proportionnels) pour s'assurer d'une diversité de participants: critères géographique, d'âge, de genre, de niveau de diplôme, de catégorie socio-professionnelle... Même si les citoyens ne sont pas statistiquement représentatifs de la population du territoire, ils représentent la diversité des habitants. Autour des citoyens tirés au sort, d'autres types d'acteurs peuvent êtres impliqués: experts, élus, associatifs, etc. dont le rôle n'est pas de délibérer mais d'alimenter les débats et d'éclairer les citoyens.

Ligne rouge: Le tirage au sort doit être réalisé sur l'ensemble des habitants du territoire et pas sur une liste de volontaires. Des quotas proportionnels doivent permettent de rééquilibrer la composition de l'assemblée. L'inclusion des personnes culturellement éloignées de l'institution doit être garantie et prévue dès le départ.

Conseil: Appuyez-vous sur des instituts de sondage, professionnels de la représentativité et habitués au tirage au sort. Si vous internalisez le processus, veillez à ce qu'un huissier et/ou un garant puisse certifier sa sincérité. Tirez au sort des "remplaçants" en cas de désistement. Il est important de prévoir une rétribution financière pour les participants.

Exemple : La Convention Citoyenne Climat s'est appuyée sur Harris Interactive pour tirer au sort 150 citoyens en août et septembre 2019.



Utilisation du sondage délibératif, du vote coloré et animation de débats avec experts et citoyens.

5. UNE FACILITATION PROFESSIONNELLE

Principe: Les citoyens tirés au sort ne sont pas livrés à eux-mêmes: ils sont embarqués dans un processus visant d'abord à les informer de manière détaillée et contradictoire sur la thématique qu'ils devront traiter, à les former sur cette thématique mais aussi sur la manière de travailler collectivement (modes de prises de décisions, pratiques d'intelligence collective). Une équipe de facilitateurs indépendants est présente pour aider le groupe à se constituer, à travailler et à délibérer pour produire un objet final. La posture des facilitateurs est d'être au service du groupe. Les facilitateurs sont sous la responsabilité du comité de pilotage indépendant, avec lequel ils adaptent et ajustent le dispositif d'animation au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Ils font aussi le lien entre les citoyens tirés au sort et le commanditaire (collectivité) ou l'extérieur (habitants) pour s'assurer de l'appropriation des travaux.

Ligne rouge : Il est essentiel de prévoir des moyens conséquents pour assurer une facilitation indépendante et professionnelle.

Conseil: Intégrez les professionnels de la facilitation dans le comité de pilotage pour qu'ils puissent contribuer aux décisions méthodologiques et stratégiques. Demandez à ces professionnels d'utiliser les outils de la **gouvernance partagée**: insistez pour que les décisions soient prises par consentement plutôt que par vote (voir: www.universite-du-nous.org)

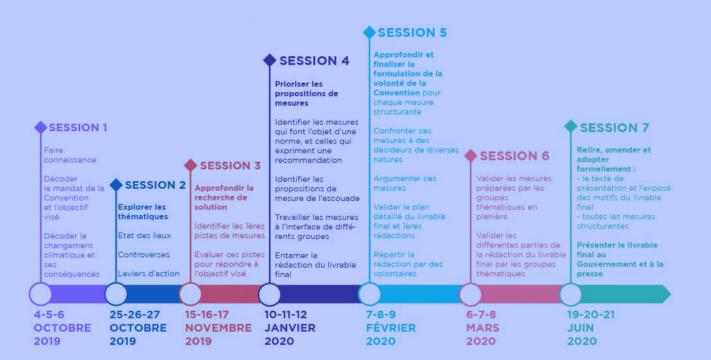
Exemple : La Convention Citoyenne Climat s'est notamment appuyée sur <u>Missions Publiques</u>, <u>Respublica</u> et <u>Eurogroup</u> pour animer les sessions.



Les grands principes d'une convention citoyenne

Le calendrier

Objectif de la Convention citoyenne sur le climat : Proposer des mesures pour réduire d'au moins 40% les émissions des Gaz à Effet de Serre d'ici 2030 dans une logique de justice sociale





Le calendrier de la Convention Citoyenne pour le Climat et une session de travail à distance, en visio.

6. UNE DÉLIBÉRATION EN TROIS ÉTAPES

Principe: Une Convention Citoyenne doit permettre à ses participants de se former, de découvrir des données et arguments rationnels sur le sujet traité, d'entendre des avis contradictoires, d'en débattre ouvertement et de se forger une opinion traduite dans un positionnement collectif. Ce processus prend du temps: plusieurs journées pleines sont indispensables pour vivre ces différentes étapes. Évidemment, plus le sujet traité et le mandat sont larges et ambitieux, plus le temps nécessaire est important. Les journées de travail peuvent être réunies sur des week-ends ou des sessions de plusieurs jours. Entre les sessions physiques, des temps d'échange, d'information ou de travail en ligne peuvent aussi être organisés.

Ligne rouge : Une Convention doit compter minimum 6 jours entiers de travail et se dérouler sur au moins 2 sessions distinctes.

Conseil: Attention à proposer un **rythme acceptable** aux citoyens : les réunir trop souvent peut être épuisant ...et un écart trop grand entre les sessions risque de "perdre" les participants.

Exemple : La Convention Citoyenne Climat s'est réunie sur 7 sessions de deux jours et demi (du vendredi midi au dimanche soir) avec un calendrier d'une session par mois (qui a été bousculé par les événements de 2020).



Priscillia Ludosky, Gilet Jaune et Louis Gallois, Président de PSA auditionnés par le groupe "mobilités" de la CCC.

7. L'AUDITION D'EXPERTS AUX AVIS CONTRADICTOIRES

Principe: Il n'est pas demandé aux citoyens d'une Convention de construire et imaginer eux-mêmes les solutions au problème ou à la question posée, en partant d'une feuille blanche. Le principe est de nourrir les citoyens néophytes d'expertises contradictoires et de propositions différentes apportées par des associations, syndicats, entreprises, chercheurs ou personnalités impliqués sur la thématique depuis des années. Dans cet esprit, le comité de pilotage indépendant choisit une première série d'experts à auditionner, puis les citoyens de la Convention demandent eux-mêmes à auditionner d'autres experts ou personnalités (charge au comité de pilotage de les contacter et de prévoir leur intervention). Un "expert" peut avoir une expertise technique, académique mais aussi une expertise d'usage (témoignage, retour d'expérience...)

Ligne rouge: Il est essentiel de nourrir les participants d'expertises externes reflétant des **opinions divergentes** au sein de la société et du territoire. Les citoyens doivent pouvoir décider d'eux mêmes des experts qu'ils souhaitent auditionner.

Conseil: Ouvrez à tous les citoyens de votre territoire la possibilité d'interagir avec la convention, en mettant en place une **plateforme participative dédiée** (civictech) pour récolter idées, avis ou propositions.

Exemple: La CCC a aussi mis en place un "Groupe d'appui" composé d'experts qui conseillent les 150 citoyens sur le temps long, ainsi qu'un "comité légistique" qui les aident à rédiger leurs propositions sous forme de loi : www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/groupe-appui/



Nicolas Hulot, Emmanuel Macron accompagné de parlementaires et de ministres soutiennent la CCC

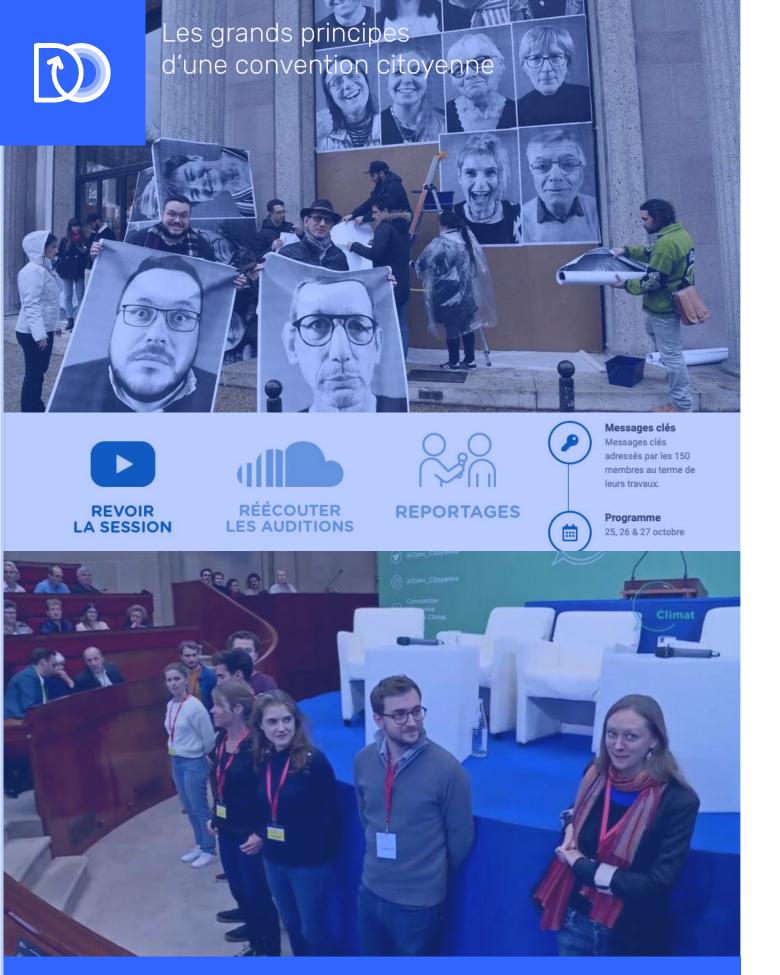
8. UN PORTAGE POLITIQUE ET UN LIEN AVEC LES INSTITUTIONS ET LA SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE

Principe: Même si elle est basée sur un principe d'indépendance et de liberté de ses membres, une Convention Citoyenne doit nécessairement être portée politiquement par une institution dont les élus s'engagent à assumer la responsabilité des décisions finales. Ces élus doivent apporter légitimité et crédit à la Convention, aux yeux des participants mais aussi de l'institution (autres élus et administration), du grand public et de la société civile organisée. Par ailleurs, il est important de créer des liens entre la Convention et les instances permanentes (CESER, Conseils de développement, Conseils citoyens, Conseils de quartiers) ou les autres échelons territoriaux (collectivités, préfectures, parlementaires...)

Ligne rouge : Il est essentiel que la Convention Citoyenne soit portée personnellement par le·la président·e de l'exécutif local (le·la maire) et que des liens étroits et réguliers soient créés avec les instances et institutions existantes sur le territoire.

Conseil: Il est important de bien prévoir l'implication de la société civile organisée (associations, syndicats, entreprises) dès la construction de la Convention Citoyenne (présence au comité de pilotage, co-construction du mandat...) afin d'éviter des "conflits de légitimité" et pour préparer l'appropriation des mesures et décisions issues de la Convention.

Profitez de la convention pour **former élus et agents** de la collectivité aux bonnes pratiques de la gouvernance partagée, de l'intelligence collective et de la démocratie délibérative!



Photographies des 150 par l'artiste JR, collées sur les murs du CESE - Les citoyens-reporters, influenceurs de la CCC

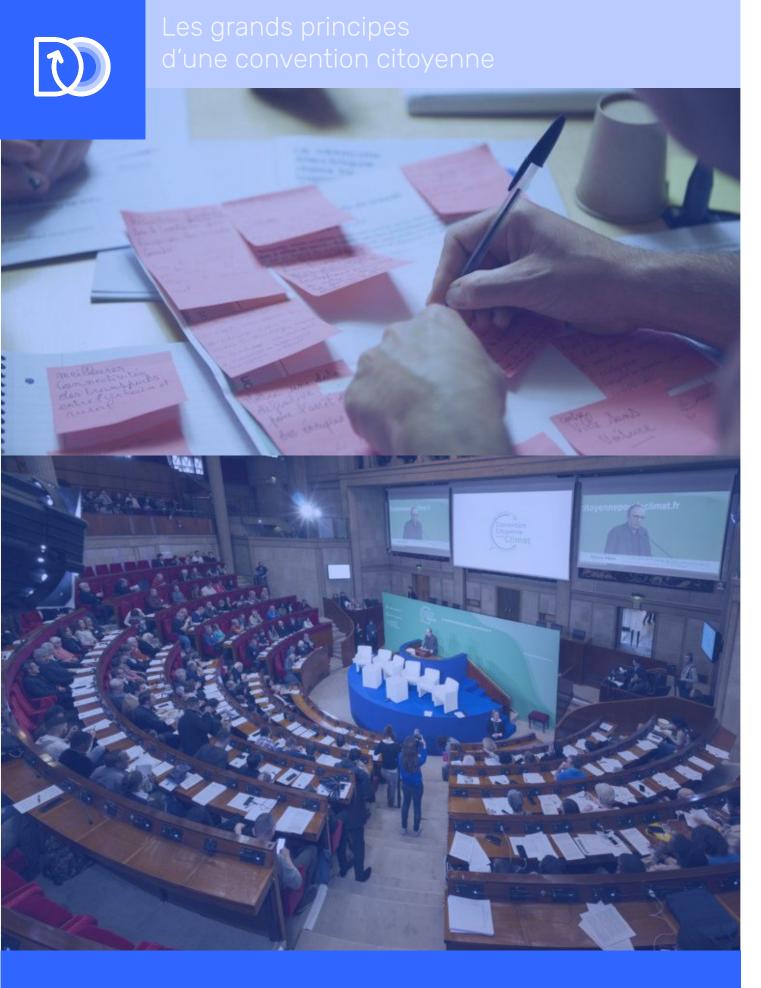
9. LA TRANSPARENCE ET LA MÉDIATISATION DES DÉBATS

Principe: Le processus que les citoyens tirés au sort vivent pour se forger une opinion, les autres habitants du territoire doivent pouvoir le vivre aussi. La transparence consiste à filmer et retransmettre, sans filtre, les ateliers et débats, pour les rendre accessibles à tous. Impliquer des médias embarqués, via des partenariats, permet d'aller au delà de la transparence et de mettre en récit l'aventure vécue par les citoyens. Cette transparence doit rester compatible avec la protection de la vie privée des citoyens qui le souhaitent (anonymat en n'utilisant que les prénoms, badges spécifiques pour ceux qui ne souhaitent pas être filmés...)

Ligne rouge: Une Convention Citoyenne ne doit pas se tenir de manière opaque, sans que les citoyens ne puissent suivre la teneur des débats. Le grand public doit pouvoir suivre ses travaux en direct ou via les médias.

Conseil: Intégrez des "citoyens-reporters" (influenceurs locaux), mobilisez des artistes, inventez des partenariats médias avec la presse locale... tous les moyens sont bons pour qu'un maximum d'habitants puissent suivre les travaux de la Convention Citoyenne. Formez les citoyens tirés au sort au bon usage des réseaux sociaux et des médias.

Exemple: L'ensemble des sessions plénières et certains ateliers et sessions de groupes thématiques de la CCC étaient retransmis en direct sur internet et accessibles en replay. Les auditions d'experts sont disponibles aussi en podcast. De nombreux journalistes (presse écrite, radio, TV et nouveaux médias) ont été impliqués dans la CCC.



Sessions de travail des 150 citoyens de la CCC accueillie au Conseil Économique, Social et Environnemental.

10. UN DROIT DE SUITE : LA RÉPONSE À LA RÉPONSE

Principe: Une fois des propositions remises et un avis rendu à un exécutif local, que deviennent-ils? Comment sont-ils transformés en politiques publiques? Quelles suites sont réellement données? C'est pour répondre à ces questions qu'il est important de prévoir une manière pour les participants à la Convention Citoyenne (et à tous les habitants du territoire) de savoir ce que deviennent leurs travaux et surtout d'apporter une réponse publique qui leur permettra éventuellement de critiquer la manière dont l'institution s'approprie leurs propositions.

Ligne rouge: Il est primordial de prévoir à minima une traçabilité publique des décisions de la Convention Citoyenne, permettant de suivre leur application. Dans l'idéal il faut aussi prévoir une session quelques mois après la remise des conclusions de la Convention, pour permettre aux citoyens d'élaborer une réponse collective sur l'impact de leur travail.

Conseil: Comme dans tout dispositif participatif, il est essentiel de penser dès le départ à la fin du processus et de prévoir des moyens alloués au droit de suite, mais aussi à l'évaluation et à la mesure d'impact.

Exemple: Dès le départ le Comité de Gouvernance de la CCC a prévu et budgété **une session dédiée au droit de suite**, pour répondre au gouvernement. Cette session prévue à l'automne 2020 contribue aux garanties de prise en compte des travaux de la CCC par le gouvernement.



Démocratie Ouverte

est une association Loi 1901, à but non lucratif, indépendante et transpartisane. Elle a pour objet "d'accélérer la transition démocratique, vers une société plus ouverte"

www.democratieouverte.org

contact@democratieouverte.org